



CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente consigne de navigabilité (CN) est publiée en vertu de l'article 521.427 du Règlement de l'aviation canadien (RAC). Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle a la garde et la responsabilité sauf si les exigences de l'article 605.84 du RAC se rapportant aux CN sont satisfaites. L'annexe H de la norme 625, Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs, contient des informations concernant d'autres moyens de conformité aux CN.

Numéro :

CF-2019-12R1

Date d'entrée en vigueur :

23 juin 2022

ATA :

22

Certificat de type :

A-234

Sujet :

Système de vol automatique – Limites et procédures d'urgence dans le manuel de vol de l'avion (AFM) – Diminution de la vitesse en vol à basse altitude pendant une capture d'altitude lorsqu'un moteur ne fonctionne pas

Révision :

Remplace la CN CF-2019-12, émise le 3 avril 2019.

Applicabilité :

Les avions de Bombardier Inc. modèle BD-100-1A10 portant les numéros de série 20003 à 20500 et 20501 à 20867.

Conformité :

Dans les 30 jours à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, à moins que ce ne soit déjà fait.

Contexte :

Il a été déterminé que durant un vol de capture d'altitude, le système de guidage/pilote automatique ne tient pas compte des pannes de moteur lors de la capture d'une altitude. Si une panne de moteur survenait pendant ou avant une ascension en vol de capture d'altitude, la vitesse indiquée pourrait chuter de façon importante sous la vitesse d'utilisation sécuritaire. Une intervention rapide de l'équipage pourrait être nécessaire pour maintenir une vitesse d'utilisation sécuritaire.

La CN CF-2019-12 a été émise pour rendre obligatoire la mise à jour des limites et des procédures d'urgence précisés dans l'AFM. Les limites et les procédures d'urgence introduites par la CN CF-2019-12 faisaient référence à des modes de capture d'altitude particuliers, mais elles ne prenaient pas en compte tous les modes de capture d'altitude possibles qui étaient indiqués et que pouvait offrir l'aéronef visé.

La présente révision, CN CF-2019-12R1, rend obligatoire d'autres mises à jour des limites et des procédures d'urgence du AFM pour veiller à ce que tous les modes de capture d'altitude applicables, donc utilisés et indiqués au sein de la flotte visée, soient ajoutés afin de mieux refléter ces modes de capture d'altitude dans les nouvelles procédures. De cette façon, les limites et les procédures d'urgence révisées du AFM tiennent entièrement compte de la situation dangereuse susmentionnée.

De plus, la CF-2019-12R1 donne une meilleure description du contexte en faisant un renvoi général à la capture d'altitude en tant que phase du vol.

Mesures correctives :

- A. Modifier l'AFM applicable approuvé par Transports Canada en incorporant les avertissements ajoutés au chapitre 02 LIMITES – Limites du système (section 02-04) Système de vol automatique, et au chapitre 03 PROCÉDURES D'URGENCE – Groupe moteur (section 03-32) Moteur en panne pendant l'ascension (V) ALTS CAP ou (V) ALTV CAP, le cas échéant :

Numéro de série de l'avion	Numéro du AFM	Révision du AFM
20003 à 20500	CSP 100-01	Révision 62 du AFM en date du 22 décembre 2020 ou toute révision ultérieure de la présente procédure approuvée par Transports Canada.
20501 à 20867	CH 350 AFM	Révision 28 du AFM en date du 22 décembre 2020 ou toute révision ultérieure de la présente procédure approuvée par Transports Canada.

- B. Aviser tous les équipages de conduite des changements apportés par les révisions du AFM approuvées par Transports Canada et indiquées ci-dessus, et exploiter l'avion en conséquence à l'avenir.

Autorisation :

Pour le ministre des Transports,

Le chef intérimaire, Maintien de la navigabilité aérienne

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Matthew Weeks

Émise le 9 juin 2022

Contact :

Philip Lynch, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 1-888-663-3639, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique TC.AirworthinessDirectives-Consignesdenavigabilite.TC@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.